

Editorial

Dans le cadre de la grève administrative lancée par le SNESUP le mouvement de refus de dépôt des maquettes s'amplifie, il n'est pas sans inquiéter les collègues qui sont en IUFM. La contribution de notre collègue Sylvie Plane, Professeur à Paris4 et membre du collectif FDM, nous semble très représentative des dissensions dans les établissements tant sur les masters que sur les concours.

Au BN du 6 janvier, le SNESUP a rappelé sa demande d'une tout autre réforme après de réelles négociations et du maintien du concours actuel pour la session 2010 avec un nombre de postes aux différents concours PE, PLC, PLP et CPE, réévalué et adapté aux réels besoins de l'Education nationale (la motion est consultable sur le site du SNESUP).

Parce que nous pensons que les menaces qui pèsent sur la formation sont liées à la volonté de détruire le service public d'éducation, nous appelons à la participation de tous à la manifestation du 17 janvier (à nous de sensibiliser l'opinion publique et nos collègues du premier et du second degré sur la nécessité d'une formation de qualité pour tous les enseignants. Profitons de cette manifestation pour défilé avec nos étudiants et nos stagiaires pour affirmer et ré-affirmer notre existence),

à une mobilisation spécifique des IUFM dans le cadre de la journée de mobilisation intersyndicale dans l'enseignement supérieur et la recherche le 20 janvier, à la manifestation du 29 janvier.

Dès à présent, nous inscrivons la perspective d'une journée nationale des formateurs et préparateurs aux concours le jeudi 5 février à Paris sur le thème « une formation pour tous les enseignants = un bon investissement pour le service public ».

Martine Gest

Point de vue

Masters

Questions en débat

Le report des masters : juin ou octobre ?

La demande de report du calendrier est une revendication que nous devons porter clairement. En juin ou en octobre 2009, ce n'est pas seulement une question de mois. En effet, le ministère a tout intérêt à accepter un report allant jusqu'à octobre 2009, et donc un démarrage des nouveaux masters en septembre 2010. Cela lui assurerait une sortie honorable pour geler le recrutement de juin 2010 (puisque un nouveau concours aurait lieu 6 mois plus tard en janvier 2011).

Il y aurait alors deux années très difficiles pour les IUFM (ce qui ne déplaît peut-être pas à tout le monde) :

- 2009-2010 année au cours de laquelle les IUFM n'accueilleraient que les PE2 et PLC2 (car il n'y aurait alors pas encore de M1)

- 2010-2011 années où il n'y aurait que des étudiants de M1.

Donc deux années avec un nombre d'étudiants inférieur de moitié à celui que nous accueillons. Les universités partenaires nous aideront-elles à conserver nos effectifs et nos missions pendant cette période?

Et que se passera-t-il pour les PE1 de cette année qui espéraient, en cas d'échec, pouvoir être admis en M2 à la rentrée de 2009 si leurs notes en cours d'année étaient satisfaisantes? Le problème ne se pose pas pour les PLC1 qui peuvent être accueillis dans des masters déjà existants, mais pour les PE1 : s'il n'y a pas de master menant au métier de professeur des écoles, que deviendront-ils ?

La question des concours

Nombreux sont ceux qui ont cédé au diktat du ministère qui, estimant que le concours coûte trop cher (LOLF), a réduit le nombre d'épreuves.

Il semble que le passage à quatre épreuves ait été accepté sans mot dire. Les associations de spécialistes sont allées, en ordre dispersé, réclamer chacune pour son secteur un petit bout d'une épreuve, quand il aurait fallu réclamer ensemble le maintien d'un nombre raisonnable d'épreuves. D'où des épreuves amalgamantes et idiotes. Le comble est atteint pour le concours de professeurs des écoles où il n'y a plus d'épreuve de français, mais une épreuve unique censée évaluer à la fois la littérature (qui n'est pas la discipline enseignée au primaire : on y enseigne le français), la grammaire, l'histoire, la géographie, l'histoire des arts, l'instruction civique et la morale !

Le ministère a communiqué (mais pas au SNESUP) les épreuves et laissé deux jours pour réagir, sans dire qui était consulté, qui pouvait réagir. Tout cela est inadmissible. Là-dessus il faut se battre, car le concours détermine en partie le master et trace le profil des futurs enseignants qui seront recrutés.

Sylvie Plane

Sommaire :

- Report de la réforme
- Réforme des concours : aberrant

En Eco- gestion

Un autre exemple atterrant et aberrant de projet de concours : celui du CAPET Economie-Gestion qui perd toute dissertation à l'écrit et qui s'apparenterait désormais aux PLP tertiaires ... alors que la réforme récente des STG a comme but principal de faire réussir les élèves titulaires de ce bac dans le supérieur, avec un objectif de démocratisation ... et en différenciant mieux cette filière technologique des filières professionnelles, donc en la rapprochant des filières générales. Ou l'on marche sur la tête, ou l'on cherche à supprimer cette filière qui deviendrait trop "critique" ... ou les deux !

A.L

Exprimez-vous sur
le forum

[forum-fdm@list-
snesup.fr](mailto:forum-fdm@list-snesup.fr)

Pour tout contact

Tél :

01/44/79/96/18

Adresse :

formations@snesup.fr

L'Université une nouvelle fois victime de la loi LRU

Concernant la DGF globale que l'ensemble des universités recevront en 2009, la moyenne d'augmentation affichée est de 8,6%, très insuffisante par rapport aux retards accumulés, alors même que la loi LRU suscite de nouvelles contraintes financières à la charge des universités (primes d'encadrement doctoral, allocations de recherche, etc.). En même temps les universités perdent globalement 200 emplois au niveau national... Par exemple Reims et Rouen doivent rendre chacune 8 postes !

Le 27 août 2008, Valérie Pécresse annonçait que les moyens fléchés des IUT disparaissaient, autonomie des universités oblige. Dans certaines universités, les IUT ont déjà vu leur budget amputé par décision du CA. Le risque d'un système d'attribution de moyens à la tête du client et à la « performance » sans critères objectifs liés à l'activité réelle de l'ensemble des composantes de chaque université, IUT compris, se profile : les personnels et les étudiants des instituts ont manifesté une vive inquiétude et leur colère grandit. Au Mans, à Blois, à Toulouse, à Besançon, à Toulon, à Reims et dans beaucoup d'autres villes, les AG, rassemblements, manifestations ont ponctué la journée du 2 décembre. La mobilisation se poursuit.

Les IUT sont des instituts internes à l'université, dépendant de l'article L. 713.9 du Code de l'Éducation. Les IUFM sont des écoles internes, écoles intégrées au sein de l'université sous le même article. Même statut, même punition ! A Rouen et à Dijon, par exemple, le budget de l'IUFM a été également amputé sur décision du CA de l'université. La loi LRU pourrait ainsi conduire à l'étranglement des IUFM à terme, ce que les campagnes de presse les plus hostiles n'ont pu réussir à obtenir.

Ces phénomènes s'inscrivent dans la politique actuellement menée de concentration des moyens à l'intérieur d'une dizaine de pôles universitaires, qui renforcerait de façon purement artificielle la place des universités françaises dans le classement dit de Shanghai, mais contribuerait à la désertification de l'enseignement supérieur public au sein du territoire national.

Jean D.emalander

Projet de réforme des concours : inacceptable !

Deuxième épreuve orale de mathématiques

Le texte du projet de cette deuxième épreuve d'oral, identique pour tous les concours, reste d'un flou extraordinaire. Habituellement, lors d'une nouvelle épreuve, le jury fournit un an à l'avance une épreuve zéro pour permettre aux formateurs de se faire une idée à peu près exacte de sa nature. Cela a été le cas par exemple lors de l'introduction des nouveaux dossiers pour le CAPES de mathématiques.

Ici, au moment où les collègues ont commencé à travailler sur les maquettes des masters, rien n'a encore transparu, alors que la session 2011 est pour demain (et ce serait pire si nous n'obtenions pas le moratoire).

Cette épreuve sera-t-elle commune à plusieurs concours ? Le jury du concours va-t-il s'en charger ou bien y-aura-t-il des examinateurs ad-hoc ? Les candidats qui passeront sur la même demi-journée auront-ils le même dossier ? Quelle sera la nature exacte du dossier ? Pourra-t-il porter sur des questions de droit ? Des gestes professionnels ?

Ou alors pourrait-on imaginer que les questions de sécurité passent dans cette épreuve pour le CAPES de physique-chimie ou de SVT ?

Thierry Astruc

Concours de recrutement des PE : une maquette mal ficelée

Epreuve écrite :

- épreuve écrite de français et de culture humaniste : épreuve fourre-tout où les attentes touchent des thématiques différentes (cinq possibilités), avec également des attentes différentes (épistémologie, histoire des disciplines, analyse de textes, synthèse, grammaire....)
- Interrogations sur une épreuve de maths réduite à « deux ou trois problèmes »

Epreuve orale :

- sujets dans toutes les disciplines : risque de disparition de certaines disciplines
- Quelle connaissance du système éducatif demande-t-on aux candidats ?

Didier Torset